

REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES « l'œil du Plauzatois 2017 »

Article 1 : Organisation

La mairie de Plauzat organise un concours de photographies ayant pour thème :
LA VIE A PLAUZAT (photographies couleurs) ;

Article 2 : Participants

2-1 Ce concours est ouvert aux photographes amateurs.

2-2 Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

2-3 Sont exclus les membres du jury.

Article 3 : Modalités de participation

3-1 Chaque participant s'engage à ce que les photographies qu'il présente aient été réalisées par lui-même dans le respect des lois en vigueur concernant le droit à l'image des personnes photographiées et concernant la protection des espèces et de leur milieu.

3-2 Le nombre de photographies présentées n'est pas limité. Il n'y aura pas de signe pouvant identifier l'auteur de la photo.

3-3 La participation au concours est gratuite.

3-4 Les participants doivent faire parvenir les photos accompagnées de la fiche d'inscription et du règlement avant le 31-12-2017 par mail à l'adresse suivante :

concoursphotos-plauzat2017@orange.fr

Article 4 : Prix

4-1 Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou ne satisfaisant pas aux règles du concours. Prix: la commission communication de la mairie de Plauzat évaluera les photos. Le gagnant se verra remettre un cadeau, qu'il aura au préalable choisi dans une liste.

Article 5 : Responsabilité

5-2 Le participant accepte que ses photos, soient déposées sur le site de la mairie www.plauzat.fr, la page Facebook de la mairie et publiées dans le petit plauzatois et le journal annuel de la commune sans aucune forme de rémunération.

5-3 La participation à ce concours entraîne l'acceptation complète de ce règlement.